Communauté de Communes Rhône Crussol
1278 rue Henri Dunant
BP 249
07502 Guilherand-Granges Cedex

Numéro de dossier : ALIG-2026-01

Commune de : SAINT-GEORGES-LES-BAINS

ARRETE DE VOIRIE N°2026-001
PORTANT ALIGNEMENT DE VOIRIE

Le Président de la CCRC

VU la demande en date du 13 février 2026 par laquelle Mme Le Maire de Saint-Georges-les-Bains, demande L'ALIGNEMENT au droit des propriétés sise Chemin de Lacroix 07800 Saint-Georges-les-Bains et cadastrées AB168, 163, 162, 143, 139, 138, 255

VU la réunion de concertation organisée le 24 février 2026 avec les riverains du chemin de Lacroix, ayant mis en évidence la nécessité de préciser la limite entre le domaine public routier et les propriétés privées riveraines ;

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le code de l'urbanisme

VU la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la Loi n°83-8 du 07 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

VU l'arrêté préfectoral N°07-2021-12-07-00003 du 7 décembre 2021 portant sur les statuts de la communauté de commune Rhône Crussol

VU la délibération du conseil municipal du 8 novembre 2005 concernant le tableau de classement unique des Voies communale classant le chemin Lacroix dans les voiries communales

VU l'état des lieux ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Alignement.

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit des parcelles AB168, 163, 162, 143, 139, 138, 255

est défini par (plan cadastral joint en annexe) :

Entre les points A et B, Parcelles AB133, AB255 : en pied de talus de déblai de la propriété privée en limite de voie, bord extérieur du caniveau par rapport à l'axe de la voie

Entre les points B, C, D, E, F Parcelles AB138, AB139, AB143 : en présence d'un mur de propriété privée en limite de voie, l'alignement est fixé au droit du pied du mur existant.

Entre les points G, H, I Parcelles AB143, AB162, AB163 : l'alignement est défini

- par la courbe (IH) située en pied du mur de soutènement de la voie
- par la courbe (HG) représentant le pied de talus de remblai de la voie, en continuité du mur de soutènement. Le point G correspond au point d'intersection : continuité du mur de la propriété AB143 / pied de remblai de la voie.

Entre les points J, K et L, Parcelle AB163 et AB168 : en présence d'un mur de propriété privée en limite de voie ou d'une haie, l'alignement est fixé au droit du pied du mur existant ou de la haie.

ARTICLE 2 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L 421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 3 - Responsabilité.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

ARTICLE 5 - Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Saint-Georges-Les-Bains

ARTICLE 6 - Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon, qui peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Président de la CCRC

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHONE CRUSSOL 07

Le 25/02/2026

DIFFUSIONS

- Commune de Saint-Georges les Bains
- AB 168 – Monsieur VINCENT Alain – 4 Chemin de Lacroix – 07800 SAINT GEORGES LES BAINS
- AB 163 – Monsieur ESSON Roland – 6 Chemin de Lacroix – 07800 SAINT GEORGES LES BAINS
- AB 162 – Madame Brigitte OGAY - chez M. Alexandre OGAY – 570 Rue de la Mairie – 01170 CESSY
- AB 143 – Monsieur GOMEZ DE MERCADO Jérôme - 8 Chemin de Lacroix – 07800 SAINT GEORGES LES BAINS
- AB 139 ET AB 138 – Monsieur Alexis NYKIEL - 7 Chemin de Lacroix – 07800 SAINT GEORGES LES BAINS
- AB 255 – Monsieur D'ANGELO Eric – 3B Chemin de Lacroix – 07800 SAINT GEORGES LES BAINS

ANNEXES

- Extrait cadastral
- Croquis matérialisant la limite de fait du domaine public

Croquis matérialisant la limite de fait du domaine public

F
G
E
D
C
H
I
J
K
AB143
AB162
AB139
AB163
AB138

K
AB138
B
AB168
AB255
L
A
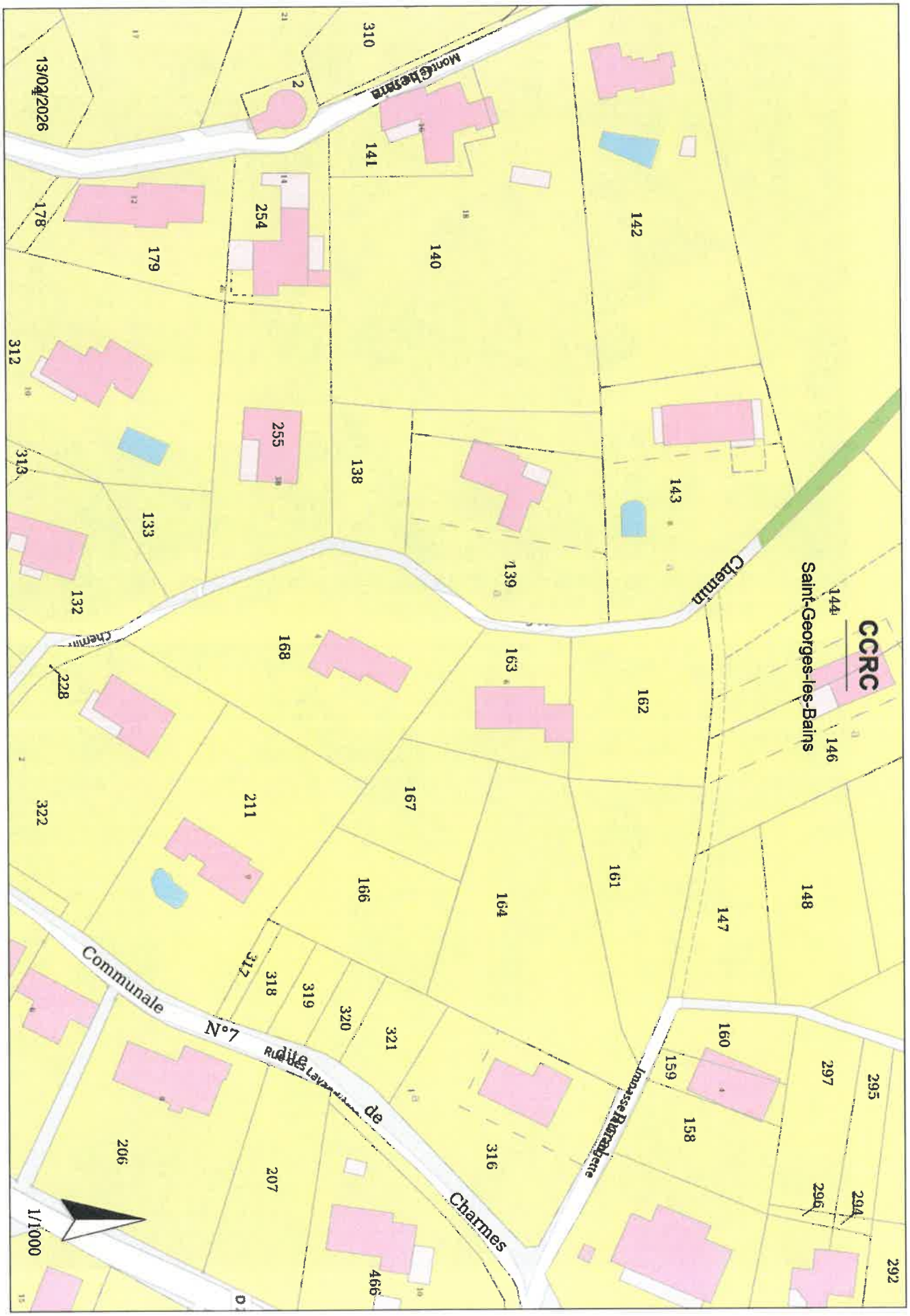
Extrait cadastral